

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier à 20H00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, PONCET Louis.

Etaient présents: MM. PONCET Louis, SENECAILLE Claude, PEGUIN René, BLANCHARD Chantal, PRADET Pierre, HENRY Jacques HAUTIER René, PERROT Josette, MAILLET Andrée, CLEMENT Monique, MARINIER Alain, THERRIAUD Gisèle, ALLOIN Chantal, LASSEIGNE Jean-Luc, GIRARD Valérie, CHAVIGNON Patricia, CHENUET Carole, POIROT Cyril

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance: M. MAILLET Andrée

Le procès-verbal du 21 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DU MAIRE

Néant

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Néant

DECISION MODIFICATIVES 02/2015 BUDGET COMMUNAL *Présenté par M. SENECAILLE Claude*

Délibération n°2016/01

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 janvier 2016,

Une seconde décision modificative est nécessaire sur certains articles afin de prendre en compte le surplus des recettes de fonctionnement et d'actualiser diverses dépenses sur le budget communal au titre de l'année 2015.

<u>Article 6419</u> – Remboursements sur rémunération du personnel	+ 11 000.00€
<u>Article 7021</u> – Vente de récolte	+ 53.58€
<u>Article 70311</u> - Concessions dans les cimetières	+ 478.00€
<u>Article 70323</u> – Redevance occupation domaine public	+ 4 863.54€
<u>Article 70631</u> – A caractère sportif	+ 8 284.50€
<u>Article 7067</u> – Redevances et droits des services périscolaires	+ 7 403.10€
<u>Article 70878</u> – Par d'autres redevables	+ 865.21€
<u>Article 73111</u> – Taxes foncières et habitation	+ 14 183.00€
<u>Article 73114</u> – IFER	+ 530.00€
<u>Article 7318</u> – Autres impôts locaux et assimilés	+ 940.00€
<u>Article 7325</u> – FPIC	+ 37 900.48€
<u>Article 7336</u> – Droits de place	+ 5 995.40€
<u>Article 7351</u> – Taxe sur l'électricité	+ 37 777.77€
<u>Article 74718</u> – Autres	+ 3 035.50€
<u>Article 7472</u> – Régions	+ 2 924.00€
<u>Article 74748</u> – Autres communes	+ 16 780.00€
<u>Article 7478</u> – Autres organismes	+ 3 321.05€
<u>Article 74833</u> – Etat / Compensation au titre de la CET	+ 434.00€
<u>Article 752</u> – Revenus des immeubles	+ 12 520.81€
<u>Article 758</u> – Produits divers de la gestion courante	+ 5 919.98€
<u>Article 7713</u> – Libéralités reçues	+ 300.00€
<u>Article 7718</u> – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	+ 602.15€
<u>Article 773</u> – Mandats annulés	+ 400.00€
Total Fonctionnement - recettes :	+ 176 512.07€

Chapitre 011- Charges à caractère général

<u>Article 6042</u> – Achats prestations de service	+	100.00€
<u>Article 60628</u> – Autres fournitures non stockées	+	50.00€
<u>Article 6064</u> – Fournitures administratives	+	80.00€
<u>Article 6067</u> – Fournitures scolaires	+	1.00€
<u>Article 616</u> – Primes d'assurances	+	10.00€

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

<u>Article 673</u> – Titres annulés	+	117.00€
<u>Article 60633</u> – Fournitures de voirie	-	358.00€

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

<u>Article 64111</u> – Personnel titulaire	+	5 400.00€
<u>Article 64168</u> – Autres emplois d'insertion	+	4 600.00€
<u>Article 6413</u> – Personnel non titulaire	-	10 000.00€

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

<u>Article 6574</u> – Subventions de fonctionnement	+	5 579.00€
<u>Article 657362</u> – CCAS	-	5 579.00€

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Article 7391172 – Dégrèvement de THLV	+	11 004.00€
Article 73925 – FPIC	+	12 621.00€
<u>Article 61521</u> – Terrains	+	76 443.50€
<u>Article 61522</u> – Bâtiments	+	76 443.57€

Article 7396 – Reversement sur impôts sur les spectacles	-	2 500.00€
Article 7398 – Reversements, restitutions et prélèvements divers	+	2 500.00€

Total Fonctionnement - dépenses : + **176 512.07€**

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°02/2015 pour le budget communal.

SUBVENTION AUX AMIS DES ARTS POUR PRISE EN CHARGE POSTE ANIMATRICE CULTURELLE ANNEE 2016

Délibération n°2016/02

Vu la délibération du 31 mars 2009 actant la convention entre les « Amis des Arts » et la commune de Marcigny,

Vu ladite convention et notamment son article 4 – alinéa 3 où il est dit « La ville de Marcigny accompagnera l'association dans la disposition nécessaire d'un agent du patrimoine local chargé du gardiennage du musée, en assurant son fonctionnement afin d'animer et valoriser le musée de la Tour du Moulin »,

Vu la délibération n°2014/79 actant pour la prise en charge du poste de l'animatrice culturelle à compter du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014, par le biais d'une subvention à l'association pour un montant de 7 600.00€,

Vu la délibération n°2014/99 actant la prise en charge du poste de l'animatrice culturelle de janvier à juin 2015 inclus, soit un montant de 11 400.00€,

Vu la délibération n°2015/23 actant la prise en charge du poste de l'animatrice culturelle de juillet à septembre 2015 inclus, soit un montant de 5 700.00€,

Vu la décision d'embauche non aboutie en septembre,

Vu la délibération n°2015/61 du 1^{er} octobre 2015 actant la prise en charge du poste de l'animatrice culturelle de d'octobre à décembre 2015 inclus et une valorisation à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, soit un montant de 8 940.00€,

Vu la procédure de licenciement engagée par l'association des « Amis des Arts »,

La subvention est réalisée sur la base d'un versement de 2 170.00€ par mois à l'association, pour l'aide au financement du poste. Ce montant est calqué sur le salaire du poste de l'animatrice culturelle versé actuellement par l'association des « Amis des Arts » (SMIC + 20%).

Le montant total à verser aux « Amis des Arts », au titre de l'année 2016, s'élève donc à 26 040.00€.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 ABSTENTIONS et 16 POUR:

- Prend en charge le poste d'animatrice culturelle par le biais d'une subvention au « Amis des Arts », pour un montant de 26 040.00€ et correspondant à l'année 2016,
- Dit que les crédits sont ouverts à l'article 6574 au budget communal 2016.

CONVENTION APSALC PISCINE SAISON 2016 ET DELEGATION AU MAIRE POUR TOUTE LA DUREE DU MANDAT Présenté par M. SENECAILLE Claude

Délibération n°2016/03

Vu le dépôt de bilan de l'APSEL en début d'année 2014,

Vu la délibération n°2014/55 du 03 juin 2014 actant l'adhésion de la commune de Marcigny à l'Association Profession Sport Animation Loisir et Culture (APSALC) pour la saison 2014,

Vu la délibération n°2015/03 du 24 février 2015 actant l'adhésion de la commune de Marcigny à l'Association Profession Sport Animation Loisir et Culture (APSALC) pour la saison 2015,

Il est donc nécessaire de renouveler l'adhésion à l'APSALC pour organiser l'embauche/le remplacement et la gestion administrative des BEESAN, BNSSA et des MNS à la piscine au titre de la saison 2016.

Un bilan de la piscine retraçant, entre autres, les saisons 2014 et 2015 est distribué aux conseillers municipaux. Un débat s'élève autour de la consommation d'eau de la piscine.

Le coût total de la mise à disposition du personnel pour la saison 2016 est de 27 209.40€, sur les mêmes plages d'ouverture qu'en 2015 (en continu 11H00-18H00).

Un second devis est demandé à l'APSALC pour proposer à la population 1H00 d'ouverture supplémentaire (en continu 11H00-19H00). La mise à disposition du personnel s'élève alors à 30 655.00€.

M. le maire demande au conseil municipal de reconduire l'adhésion à l'APSALC pour la saison 2016. De plus, le conseil municipal doit se positionner sur les horaires d'ouverture de la piscine pour la saison 2016. Enfin, M. le maire demande aux conseillers de lui donner délégation afin d'acter annuellement l'adhésion de la commune de Marcigny à l'APSALC pour toute la durée du mandat.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Adhère à l'APSALC au titre de l'année 2016,**
- **Autorise le maire à signer la convention et tout acte prévu à cet effet,**
- **Approuve le devis d'un montant de 30 655.00€ pour la saison 2016,**
- **Inscrit les crédits à l'article 6281 – cotisations, budget communal 2016, section fonctionnement dépenses.**

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 ABSTENTIONS et 16 voix POUR:

- **Approuve l'heure supplémentaire d'ouverture de la piscine pour la saison 2016,**
- **Fixe les horaires de la piscine ainsi 11H00 – 19H00 en continu,**
- **Autorise le Maire à signer tout acte prévu à cet effet.**

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 ABSTENTIONS et 15 voix POUR:

- **Donne délégation au maire pour adhérer à l'APSALC afin d'organiser toutes les saisons futures,**
- **Autorise le maire à signer la convention et tout acte prévu à cet effet pour toute la durée du mandat,**
- **Inscrit les crédits à l'article 6281 – cotisations, section fonctionnement dépenses.**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2016

Délibération n°2016/04

Vu le tableau des effectifs au 31/12/2015 et l'organigramme mis à jour au 01/09/2015,

Sous réserve de l'avis favorable du prochain comité technique paritaire pour les avancements aux différents grades,

Des mouvements sont à acter au sein du personnel communal. Ces changements modifient le tableau des effectifs.

Avancement de grade au 01 février 2016 – Bénéfice avec ancienneté

- Suppression d'un grade d'ATSEM 1^{ère} classe
- Création d'un grade d'ATSEM principal de 2^{nde} classe

Avancement de grade au 01 juillet 2016 – Bénéfice avec ancienneté

- Suppression d'un grade d'Adjoint Technique Territorial (ATT) principal 2^{nde} classe
- Création d'un grade d'ATT principal 1^{ère} classe
- Suppression d'un grade d'Adjoint Administratif Territorial (AAT) 1^{ère} classe
- Création d'un grade d'AAT principal 2^{nde} classe

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de procéder aux modifications suivantes du tableau des effectifs,**
- **Autorise le maire à signer tout document produit à cet effet,**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2016.**

Avant d'aborder les questions diverses, Monsieur le Maire souhaite ajouter un sujet non-inscrit à l'ordre du jour. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

CAMPAGNE CASTRATION DES CHATS

Délibération n°2016/05

Vu les campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants réalisées précédemment sur Marcigny,

Vu la délibération n°2015/44 du 10 juillet 2015 actant sur le démarrage d'une nouvelle campagne de stérilisation,

Vu le désengagement de la SPA en raison de restriction budgétaire pour l'année 2015 et vu la décision du conseil municipal de reporter l'action en 2016.

Sur demande de Mme CLEMENT Monique, M. le Maire propose aux conseiller municipaux de reconduire la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants en 2016.

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Engage une campagne de stérilisation des chats errants sur le territoire de Marcigny pour l'exercice 2016,**
- **Donne délégation au maire pour instruire ce dossier et se rapprocher des différents partenaires,**
- **Autorise le maire à signer la convention d'aide à la stérilisation des chats libres avec la SPA,**
- **Dit que les crédits sont ouverts au Budget communal 2016, article 61521 - Terrains.**

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H11.

**Le Maire,
Louis PONCET**